

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°017-2025

Le Maire de **Douvres-la-Déivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par la Société SATO Giberville afin de pouvoir réaliser un branchement électrique neuf onze rue des Hauts Vents 14440 Douvres-La-Déivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : Du Mercredi 19 Mars 2025 (pendant 25 jours calendaires) le stationnement sera interdit onze rue des Hauts Vents, la route sera barrée pendant une journée avec un rétrécissement de la chaussée 14440 Douvres-La-Déivrande Calvados.

La réfection définitive des tranchées sera au moins conforme à l'existant après cette intervention.

ARTICLE II : La Société SATO à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- La Société SATO,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Déivrande, le Mardi 18 Février 2025.

Le Maire,
Thierry LEFORT,

